

DOSSIER BRETAGNE

Identification du candidat

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance : le [] [] [] à :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : [] [] [] [] [] Mobile : [] [] [] [] []

Mél :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) / nombre d'enfants :



Situation au regard de l'emploi à l'entrée en formation : serez-vous

*Salarié(e) Type de contrat (CDI, CDD, CAE, CUI, etc.) :

Adresse employeur :

* Demandeur d'emploi inscrit : depuis le

N° identifiant :

* Sans emploi non inscrit oui non

* Etudiant oui non

* Bénéficiaire du RSA oui non

Durée totale en nombre de mois de votre expérience - professionnelle ou non

- (y compris travail saisonnier, bénévolat, intérim) :

Prise(s) en charge envisagée(s) pour votre formation :

Régime de sécurité sociale auquel vous êtes affilié(e) :

A la caisse de (ville, département) :

A quel titre (personnel, ayant-droit, étudiant...) :

N° de sécurité sociale : [] [] [] [] [] [] [] []

ATTENTION : Si vous êtes inscrit(e) à la Sécurité Sociale Etudiante, il vous faudra à partir du 31/12/2013 vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre domicile habituel.

Êtes-vous en situation de handicap ? oui non

ATTENTION : Si oui, vous devez déposer un dossier de demande d'aménagement des épreuves d'entrée à la DRJSCS d'Aquitaine - 7 Boulevard Jacques Chaban-Delmas - 33525 BRUGES - Tél. :05 56 69 38 00

Niveau d'études ou de formation

Niveau V : Brevet des collèges

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau V : BEP

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau IV : Baccalauréat

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau III : DEUG -DUT

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau II : Licence

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau I : Master, DESS, Doctorat,...etc

Diplômes acquis Niveau atteint

Précisez :

Diplôme sportif :

BAPAAT Date :

TC 1 Date :

BEES 1 Précisez :

BP JEPS Précisez :

DE JEPS Précisez :

TC 2 Date :

AUTRES Précisez :

Activités socio-culturelles : (BAFA, BAFA, etc)

.....

**DOSSIER A RETOURNER
AU PLUS TARD le 5 octobre 2013
à : ENVSN - Beg Rohu
56510 SAINT PIERRE DE QUIBERON**

Investissement dans le milieu sportif et associatif

Pratiquez-vous une ou plusieurs activités sportives dans un club ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Club d'appartenance :

➤ De quel(s) diplôme(s) fédéral(aux) êtes-vous titulaire ? (*joindre photocopies ou licence de l'année en cours*)

▪ **Diplôme** : *Date d'obtention* : / /

▪ **Diplôme** : *Date d'obtention* : / /

▪ **Diplôme** : *Date d'obtention* : / /

Conditions d'Inscription aux épreuves d'entrée

(sous réserve d'habilitation par les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine-Gironde)

↪ Etre âgé(e) de **18 ans** au moins à l'entrée en formation.

↪ Etre titulaire du **PSE 1 révisé** (Premiers Secours en Equipe de niveau 1) ou anciennement AFCPSAM révisée (attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel).

↪ Vous devez être titulaire d'une **attestation de 100 m nage libre** délivrée par un MNS ou un BEESAN.

↪ Vous devez être titulaire du **BIF** (Brevet d'Initiateur Fédéral de surf).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la formation comprend de nombreux déplacements. La possession d'un véhicule est recommandée.

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au **BPJEPS spécialité Activités Nautiques / mention monovalente Surf**, organisée **du 5 au 6 novembre 2013 à l'ENVSAN SAINT PIERRE QUIBERON.**

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

Epreuves de sélection : 2 étapes

① **Test de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation**

(cf. instruction 04-050JS)

Inscription auprès de la FFS (montant inscription 50 €)
123, boulevard de la Dune 40150 HOSSEGOR – 05.58.43.55.88.

Le **20 juin 2013** à SOUSTONS et à ST PIERRE DE QUIBERON et le **5 septembre 2013** à SOUSTONS

Epreuve de performance (surf, bodyboard ou longboard)

Epreuve d'aisance en milieu marin

② **Epreuves de sélection** : si réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation,

Inscription directement auprès de l'ENVSN – Montant inscription : 20€

Date limite : le **5 octobre 2013** (cachet de la poste faisant foi)

Ces épreuves auront lieu à **QUIBERON du 5 au 6 novembre 2013** et porteront sur :

- ↔ **Une épreuve écrite** d'une durée de 2h30 portant sur un sujet d'actualité relatif au sport
- ↔ **Une épreuve orale** d'entretien avec le jury à partir du curriculum vitae et de la lettre de motivation
- ↔ **Les notes obtenues** au test technique de vérification des exigences préalables

Positionnement

La phase de positionnement se déroulera à l'ENVSN du 10 au 14 mars 2014

Coûts

Frais de dossier administratif : 90 € (non remboursables)

Coût de la formation à l'E NVSN : 3 255,00 € (350 heures à 9,30€)

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de l'ENVSN se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est recommandé de contacter Mme KERZERHO : 02 97 30 30 33 ou isabelle.kerzerho@envsn.sports.gouv.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier d'inscription.

L'ENVSN propose un service de restauration (5,40 € / repas *) et d'hébergement (18 € / nuitée *)*
* tarifs 2013

Le dossier d'inscription est à envoyer **COMPLET** à l'ENVSN
BEG ROHU - 56510 SAINT PIERRE DE QUIBERON

au plus tard le 5 octobre 2013

📠 **Secrétariat du service formation** :

Tél. : 02 97 30 30 33 **Fax** : 02 97 30 30 37

Mél : isabelle.kerzerho@envsn.sports.gouv.fr

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

ATTENTION :

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

- Attestations du PSE 1 (révisé) ou AFCPSAM (révisée)**
- Attestation 100 m nage libre délivrée** par un MNS ou un BEESAN
- Certificat médical de non contre-indication **à la pratique et à l'encadrement du surf datant de moins de 3 mois.**
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et sportive et/ou bénévole (pratique, animation, éventuellement pédagogie), accompagné d'une **lettre de motivation**.
- Photocopies de vos **diplômes** (scolaires, universitaires, sportifs : DEUG STAPS, TC, BNSSA en cours de validité, licence sportive, etc.).
- 3 **photos d'identité** portant au dos votre nom et la formation demandée (dont une collée ou agrafée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENVSAN, d'un montant de **20 €** pour les frais d'inscription aux épreuves de sélection (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- Si vous êtes européen(e) deux copies recto-verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
- Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule*), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 3 enveloppes :**
1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 2,55 € et **libellée à votre adresse**
2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,63 € et **libellées à votre adresse**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour l'ENVSAN).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de cet organisme.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)**.

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).

BPJEPS Activités nautiques Mention monovalente SURF Session du 10 mars au 12 septembre 2014

Nous accusons réception le : . . / . . / du dossier de Mme / M.,

Le dossier est complet / le dossier est incomplet

Veillez nous faire parvenir au plus vite les pièces manquantes :

- Attestations du PSE 1** (révisé) ou **AFCPSAM** (révisée)
- Attestation 100 m nage libre délivrée** par un MNS ou un BEESAN
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du surf de moins de 3 mois.
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et sportive et/ou bénévole (pratique, animation, pédagogie), accompagné d'une lettre de motivation.
- Photocopies de vos **diplômes** (scolaires, universitaires, sportifs: DEUG STAPS, TC, BNSSA en cours de validité, licence sportive, etc.).
- 3 **photos d'identité** portant au dos votre nom et la formation demandée (dont 1 collée ou agrafée en 1^{er} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENVSAN, d'un montant de € pour les frais d'inscription aux épreuves de sélection (frais non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- Si vous êtes européen(e) deux copies recto-verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
- Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule*), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 3 enveloppes :**
1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 2,55 € et libellée à votre adresse
2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,63 € et libellées à votre adresse
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de cet organisme.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD).**

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).

ATTESTATION

Je soussigné(e)

Titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option Activités de la Natation

n° délivré le à

Certifie que

Madame, Monsieur (1)

NOM :

Prénom :

A satisfait à l'épreuve suivante :

**réaliser, sans limite de temps, un parcours de 100 mètres nage libre,
départ plongé, et récupérer un objet immergé à deux mètres de profondeur.**

Cette épreuve a été effectuée le :

A la piscine de :

.....

Fait à, le

Signature

(1) rayer les mentions inutiles



BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES MENTION MONOVALENTE SURF

CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES

Je, soussigné(e), Docteur _____

demeurant _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M./Mme _____ né(e) le [____][____][_____]

demeurant : _____

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement du surf.

Observations éventuelles : _____

Fait à : _____, le _____

Signature et cachet du médecin

« LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ » ou « SE FAIRE RECENSER EST OBLIGATOIRE »

Dans le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le président de la République, et pour remplacer le Service Militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un nouveau « **Service National** » en instaurant un véritable « **parcours de citoyenneté** ». Néanmoins **le service national est suspendu et non supprimé**.

Son objectif est simple :

- Susciter **une prise de conscience collective des devoirs** que tout citoyen a envers l'effort de défense nationale.
- La participation aujourd'hui à la défense nationale se traduit par les 3 étapes du « parcours de citoyenneté » :
 - L'enseignement de défense
 - Le recensement
 - La **Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**

Jusqu'à l'âge de 25 ans les jeunes doivent communiquer leur adresse à l'organisme du service national dont ils dépendent.

1) L'enseignement de défense pendant la scolarité.

**Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté »,
l'enseignement de Défense a été prévu par la loi
dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.**

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective. Il revient aux enseignants de conduire son cycle librement, tout au long de l'année scolaire. En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'Education Civique, Juridique et Sociale (**ECJS**) des classes de 1^{ère} et de terminale.

**En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion
sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité,
et sur la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.**

2) Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

A la mairie du domicile, démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté »

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette **obligation légale** est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat) délivre une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation est réclamée pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc.).

Les données issues du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales, à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies et jusqu'à l'âge de 25 ans.

3) La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) :

**Troisième étape du « parcours de citoyenneté »,
la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire
pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.**

A l'issue du recensement, chaque jeune français est convoqué par le bureau du service national ou le centre du service national dont il dépend, selon son souhait à l'une des trois dates qui lui ont été proposées, sur un des sites près de chez lui.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, militaires et civils qu'offre aujourd'hui la Défense aux jeunes.

Opportunités professionnelles mais également opportunités d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront « s'ils le souhaitent » lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptées (éducation nationale, Missions Locales, dispositif Défense deuxième chance). Un module de secourisme dispensé par la Croix Rouge a été intégré à la journée. Si le site le permet, une visite découverte du milieu militaire est organisée.

En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis jusqu'à l'âge de 25 ans pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Après l'appel de préparation à la défense, les jeunes peuvent effectuer une « préparation militaire », d'une à quatre semaines effectuées dans les forces armées. Ils peuvent aussi devenir réserviste et participer à des activités de défense, en conciliant vie civile et vie militaire.

Les jeunes français peuvent également effectuer un volontariat militaire ou un engagement dans les armées ou la gendarmerie nationale afin d'acquérir une première expérience professionnelle.